

Élection au Conseil national de la recherche

Le Fonds national suisse (FNS) lance un appel à candidatures pour l'élection d'un membre du Conseil national de la recherche qui siègera en division Mathématiques, Sciences Naturelles et de l'Ingénieur.

Physique expérimentale

Le candidat ou la candidate recherché(e) doit avoir à son acquis plusieurs années d'activité de recherche d'excellente qualité dans le domaine de la physique expérimentale. Idéalement, elle ou il dispose de solides connaissances dans le domaine de la physique de la matière condensée, la photonique ou la physique des matériaux.

Outre la compétence scientifique et la personnalité des candidat-e-s, le FNS tiendra compte d'autres critères visant à garantir une composition adéquate du Conseil de la recherche, notamment en ce qui concerne une représentation équitable des différentes parties du pays, des hautes écoles et des communautés linguistiques. Les candidat-e-s intéressé-e-s ont au moins une connaissance passive de l'allemand, du français et de l'anglais, disposent de suffisamment de temps pour leur charge et connaissent très bien le paysage scientifique de la recherche. Les rectrices, recteurs ou président-e-s des hautes écoles suisses, de même que les directrices et directeurs des institutions suisses de recherche ne sont pas éligibles au Conseil national de la recherche. Les conditions d'éligibilité et les critères applicables à l'élection sont réglés en détail dans le règlement d'élection au Conseil national de la recherche: http://www.snf.ch/SiteCollectionDocuments/inf_wahlreglement_fr_f.pdf.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer à l'adresse ci-dessous leur dossier contenant le formulaire annexé dûment rempli, une lettre de motivation, un curriculum vitae et une brève description de leurs principaux travaux scientifiques. L'échéance du **dépôt des candidatures** est fixée au **8 juin 2018** pour une élection le **7 septembre 2018**; l'entrée en fonction aura lieu le 1er octobre 2018. L'élection est valable pour le reste de la période administrative 2016-2019. Pour les élections concernant la période administrative débutant en 2020, ce sont les bases juridiques en vigueur à ce moment-là qui s'appliquent.

En règle générale, les candidat-e-s soumettent eux-mêmes leur dossier. Il est par ailleurs possible à des organisations et des institutions ayant leur siège en Suisse de nommer des candidat-e-s. Leur lettre de recommandation doit alors contenir une mention écrite de la personne désignée confirmant qu'elle acceptera une éventuelle élection; puis, la ou le candidat-e doit adresser personnellement son dossier de candidature par écrit au FNS aux fins de la procédure. Les nominations émanant d'une institution ou d'une organisation scientifiques n'excluent en aucun cas que d'autres personnes de cette institution ou organisation se portent personnellement candidates. Le FNS tient à ce qu'un grand nombre de candidat-e-s très qualifiés se présentent.

Le FNS aspire à une représentation paritaire des femmes et des hommes au Conseil national de la recherche. Tant que cet objectif n'est pas atteint, il donnera la préférence à celles-ci en cas de candidatures équivalentes.

Personne de contact: Thomas Werder, chef de la division II, Wildhainweg 3, 3001 Berne, tél. 031 308 23 97, thomas.werder@snf.ch